



ATTESTATION D'INSCRIPTION

ASSOCIATION QUINCAMPOIXDANSE

Mairie de Quincampoix – 76230
Association loi 1901 à but non lucratif, enregistrée
auprès de la Préfecture de Rouen sous le n° 076 301-006
Code Siret : 41452539400014 Code NAF : 923A

Je soussignée, Anne RASOLO, présidente de l'association QUINCAMPOIXDANSE, certifie avoir reçu la somme de€, payée par chèque, de la part de M..... pour l'inscription au(x) cours de danse de :

Nom	Prénom	Cours	Cotisation (€)

Période du 9 septembre 2019 au 30 juin 2020

Cette attestation vaut reçu pour la somme totale deeuros

Certifié exact le.....

La Présidente.



FICHE D'INSCRIPTION

Cotisation annuelle 2019/2020 :

Cours d'une durée d'1h :	Commune : 140 € Hors commune : 150 €
Cours d'une durée d'1h30 (Classique III et IV)	Commune : 210 € Hors commune : 220 €
Cours d'une durée de 45 minutes (Eveil)	Commune : 105 € Hors commune : 115 €

Inscription pour un 2^{ème} ou 3^{ème} cours : - 50%
Inscription pour un 2^{ème} membre de la famille : - 20 euros
Inscription pour un 3^{ème} membre de la famille : - 30 euros

i L'inscription ne sera effective que lorsque le dossier sera complet (fiche d'inscription remplie + chèques avec nom de l'élève inscrit au dos).

Nom (Parents)

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail (si changement depuis l'année dernière) :

Nom de l'élève :Prénom :

Date de naissance :Classe :

Inscription au cours de danse de :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur déclare :

- ☐ Avoir pris connaissance du règlement intérieur et avoir effectué un règlement de Euros à l'ordre de QUINCAMPOIXDANSE.
- ☐ Accepter que QUINCAMPOIXDANSE utilise les photos ou films de mon enfant inscrit(e) ci-dessus (prise dans le cadre des activités de l'association) dans toute publication (papier, site internet ou Facebook)

www.quincampoixdanse.com

Certificat médical OU Questionnaire Santé SPORT fourni ☐
(le Questionnaire Santé SPORT est disponible sur le site internet)

Date :

Signature :

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.